Image not found or type unknown

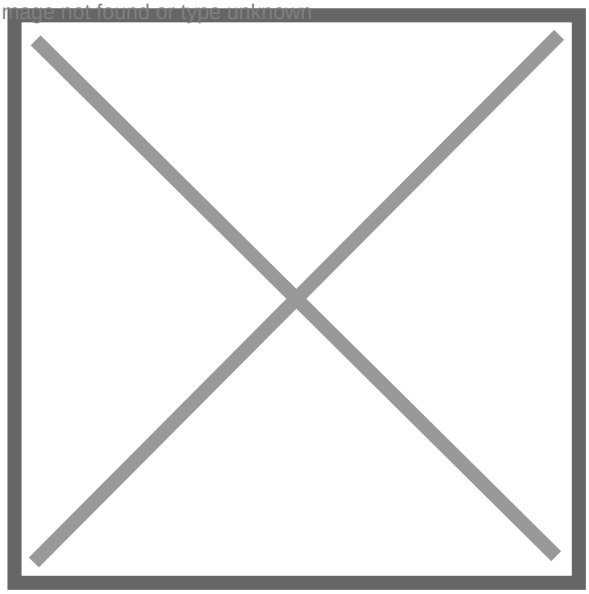

Peut-on porter plainte pour abus de pouvoir?

Par **Lili B2**, le **13/06/2019** à **08:48**

Bonjour,

J'ai une chaudière installée en 2018, sachant que je suis locataire et que c'est l'agence immobilière qui l'a choisit, agence à qui je verse le montant annuel du règlement du contrat d'entretient.

Cette chaudière a chauuffé tout l'été 2018 pour cause de dysfonctionnement.

ii a fallu 3 visites de techniciens pour que ce problème soit réglé en 2019

Bref, hier, n technicien est passé pour réparer une fuite, fuite dont il me rend reposable, et m'indique que cette réparation est hors contrat.

Je conteste.

Je le vois encore réouvrir le cache de la chaudière...il part en m'indiquant que je ne doit pas compter sur eux pour une nouvelle réparation. ...

Et à ma grande surprise, hier soir, je constate que le technicien à coupé l'eau chaude sans m'en avertir !!!! Je suis choquée !!!

abus de pouvoir, abus de confiance, coincée !!!!

Que puis-je faire?

Quels conseils?

Merci infiniment pour toutes vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés